



Bulletin de don



OUI je soutiens la Fondation KEPHAS

JE VOUS ADRESSE UN DON LIBRE DE : €

- Je souhaite que mon don soit déductible de mon Impôt sur le Revenu (IR). (réduction de 66 % du montant du don.)
- Je souhaite que mon don soit déductible de mon Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI). (réduction de 75 % du montant du don.)
- Je fais mon don en ligne sur : **don.fondationkephas.fr** (pour les dons inférieurs à 2500€)
- J'adresse mon chèque à l'ordre de : **Fondation KEPHAS - 5, rue Macdonald - 18000 Bourges**
- Je fais un virement bancaire : **IBAN FR76 3006 6102 4100 0106 7193 225 / BIC : CMCIFRPP** (dans ce cas, merci de remplir également ce document pour recevoir votre reçu fiscal)

Document à remplir et à renvoyer à : **Fondation Kephas c/o Fraternité Saint-Pierre - 5, rue Macdonald, 18000 Bourges**

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Je souhaite recevoir mon reçu fiscal par mail

@

Les écoles soutenues par la Fondation KEPHAS... parmi d'autres.



Ces informations sont nécessaires au traitement de votre don. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant en écrivant à la Fondation pour l'école. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené(e) à recevoir des propositions d'autres organismes. Si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez cocher la case ci-contre :

FONDATION KEPHAS

c/o FSSP - 5, rue Macdonald - 18000 Bourges - 02 48 67 01 44 - contact@fondationkephas.fr



SOUTENEZ LA FONDATION KEPHAS POUR LES ÉCOLES

fondationkephas.fr



FONDATION pour l'ÉCOLE

DES ÉCOLES

VRAIMENT LIBRES



Trop de jeunes sortent de l'école sans maîtriser les savoirs fondamentaux (calcul, orthographe, lecture) qui leur seraient nécessaires pour réussir. Face à ce constat, les parents cherchent des écoles qui puissent transmettre à leurs enfants une instruction cohérente avec l'éducation reçue à la maison, qui structure leur intelligence et les prépare à devenir des adultes formés, équilibrés et cultivés.

La Fondation KEPHAS considère donc que les écoles doivent être libres de choisir leurs professeurs et leurs programmes pédagogiques pour offrir le meilleur aux enfants, quitte à renoncer au soutien financier direct de l'État...

LA LIBERTÉ A UN PRIX

Pour **rester accessibles au plus grand nombre**, les scolarités ne couvrent qu'une partie des coûts de fonctionnement des écoles.

Le soutien de bienfaiteurs et de mécènes est donc indispensable pour permettre à celles-ci de vivre au quotidien pour payer les salaires, les fournitures, les loyers et les charges, mais aussi et surtout s'équiper et assurer la pérennité de l'école : équipements sportifs, aménagement des classes au fur et à mesure du développement de l'établissement.



30 ÉCOLES SOUTENUES



En 2021 la Fondation KEPHAS soutient **16 écoles primaires** et **14 collèges et lycées**. Elle est **abritée** par la Fondation pour l'école, reconnue d'utilité publique. Elle accompagne **la création et le développement d'écoles indépendantes et catholiques**, dans lesquelles des prêtres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre assurent le supérieurat ou l'aumônerie.

À QUOI SERT

VOTRE DON?

Votre don permet de soutenir les projets de développement ou d'équipement des écoles soutenues par la Fondation KEPHAS, d'ouvrir de nouvelles écoles pour répondre à la demande.

14%

AIDE À L'ACHAT DES LOCAUX
Pour sa pérennité, une école gagne à être propriétaire de ses locaux : c'est une étape importante et délicate dans la vie d'une jeune école

37%

TRAVAUX

- Mise aux normes handicapés
- Agrandissements de classes
- Changements de fenêtres, de chaudière

1,3 M€ de subventions accordées aux écoles en 5 ans

AFFECTATION DES DONS

44%

FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

- Aide au paiement des salaires : enseignants, surveillants
- Formation continue des instituteurs, professeurs, directeurs
- Aide au paiement des loyers de manière ponctuelle

5%

MATÉRIEL

- Achat de tables, chaises, tableaux, livres, photocopieur, matériel de sport

DES PROJETS AMBITIEUX

> À BORDEAUX

En 2015 / 2016, plus de **150 000 €** ont été investis pour la réhabilitation de bâtiments acquis en 2015 afin d'y faire des salles de classe pour le collège Saint-Fort.

> À LYON

En 2019/2020 près de **150 000 €** investis pour les locaux du collège Notre-Dame de Fatima (SCI et travaux).

> À VERSAILLES

En 2020 : **8 500 €** investis pour installer et aménager trois nouvelles classes de primaire pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves.